

Cheminement doux

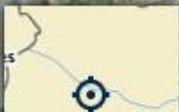
Propositions d'itinéraires *piétons/vélos* permettant de relier divers secteurs fonctionnels du village par des cheminements spécifiques, **sécurisés**, agréables et nécessitant a priori peu de travaux

Liaison Village – Zone commerciale

La prise en compte des « points rouges » est indispensable pour créer le cheminement en assurant la sécurité et en respectant le code de la route.

Les « points jaunes » sont des améliorations très souhaitables pour sécuriser ou faciliter la circulation piétons/vélos. Il s'agit de travaux mineurs

Les tracés en pointillés peuvent nécessiter des travaux de plus grande ampleur qu'il convient de planifier



Échelle 1 : 4 264



1 Rue Pablo Picasso

Matérialiser un « passage clouté » pour assurer la continuité du cheminement piéton le long de l'avenue Charles de Gaulle.

Même chose au niveau de la Rue du Puits



2 Rue Pablo Picasso

Panneau indiquant le cheminement piétons/vélos vers la zone commerciale.

Marquer au sol le cheminement vélos (idem Salon de Provence)



3 Rue Pablo Picasso

Mettre la rue en « Zone 30 » de façon à permettre aux vélos de circuler dans les deux sens (et aller vers Intermarché).

Marquage au sol pour signaler les vélos à contre sens

Végétaliser cette rue

Réflexion à mener sur les « Zone 30 » et les

« Zone de rencontre » dans le village.



4 Jonction Rue Pablo Picasso – Chemin de Salon

En venant du village le virage à angle droit

derrière le poteau n'est pas pratique.

Supprimer les poteaux ?



5 Passage lotissement de la Mignonière

Il s'agit du cheminement le plus agréable pour traverser le lotissement de la Mignonière.

Aménager ce passage pour faciliter le passage des vélos (rampe à prévoir à la montée).

Conserver le côté végétal .



6 Chemin de Salon

Le secteur est en « Zone 30 » ce qui autorise les vélos à rouler à contresens sur la partie à sens unique !!!

Le débouché sans visibilité sur l'Avenue Roqueplan est dangereux.

Supprimer la « Zone 30 » sur cette portion (pour ne pas autoriser les vélos à contresens et la remplacer par une simple limitation à 30 km/h)



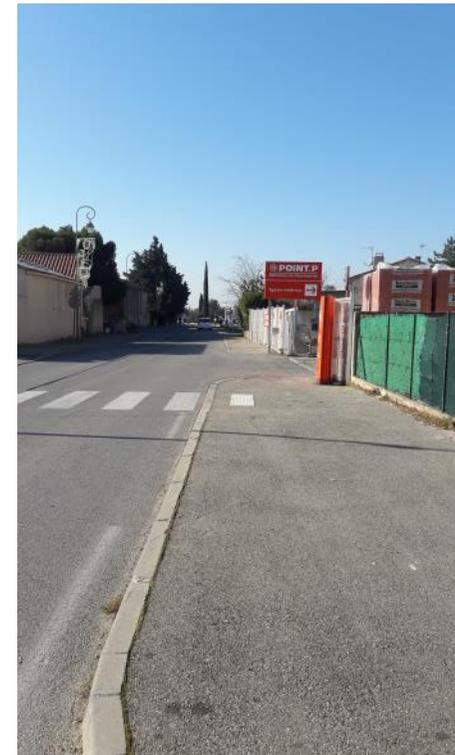
7 Lotissement La Mignonière

Indiquer le cheminement piétons/vélos vers le village :
panneau et marquage au sol ?



8 Avenue de Craponne

Prévoir une bande cyclable
sur la bordure nord de l'avenue



9 Avenue des Alpines

Mettre le secteur en « Zone 30 » pour permettre la circulation des vélos dans les deux sens mais problème au feu rouge ?
Prévoir une bande cyclable.



10 Passage vers le clos Hubert

Affirmer/ aménager/entretenir le passage vers le Clos Hubert





Liaison Village – Ecoles – Stades

puis Chemin de Lambesc

La prise en compte des « points rouges » est indispensable pour créer le cheminement en respectant le code de la route.

Les « points jaunes » sont des améliorations très souhaitables pour sécuriser ou faciliter la circulation piétons/vélos. Il s'agit de travaux mineurs.

Les tracés en pointillés peuvent nécessiter des travaux de plus grande ampleur qu'il convient de planifier



Échelle 1 : 4 264

0 100 m



1 Impasse Albert Camus

Matérialiser au sol la voie douce piétons/vélos

Faire respecter les « bandes jaunes » à l'entrée de l'impasse.

Mettre l'impasse en « Zone de rencontre »



2 passage médiathèque

Le passage par la médiathèque n'a pas été pensé pour les vélos

la voie aurait pu être 50cm plus large

afin de faciliter les croisements piétons/vélos



3 passage médiathèque

Arrondir les virages à angle droit
afin de faciliter le passage des vélos



4 Portillon médiathèque

Arrondir le virage.
Maintenir ouvert les deux battants du portillon
pour faciliter le passage des vélos
(prévoir verrou au sol)



5 Rue Paul Cézanne

La rue est en sens unique.

Mettre le secteur en « Zone de rencontre » pour permettre la cohabitation piétons/vélos/voitures.

Marquage au sol à prévoir



6 Avenue d'Agliana

L'avenue est en sens unique.

Permettre aux vélos de circuler dans les deux sens sur l'avenue d'Agliana pour rejoindre les écoles

(mettre le secteur en « Zone de rencontre »)



7 Passage vers le parking de la piscine

Le passage est adapté aux piétons.

Il est en principe interdit aux vélos de le prendre

Créer un passage supplémentaire pour séparer le passage vélos du passage piétons.

Matérialiser la voie douce au sol sur le parking de la piscine



8 Traversée parking piscine

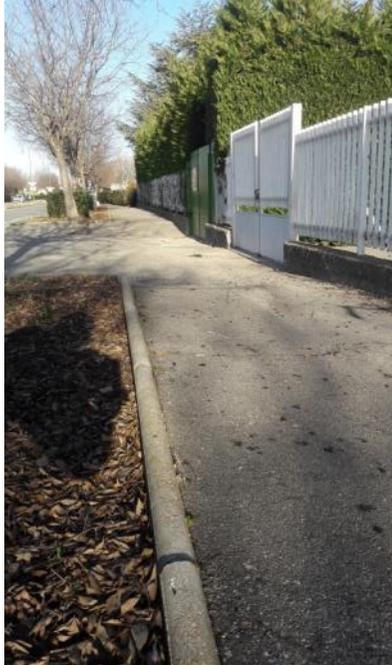
Tailler la haie pour assurer la visibilité avec la jonction de la voie piétonne (ou en supprimer une partie en la remplaçant par des fleurs)



9 Avenue Charles de Gaulle

Le trottoir est déformé par les racines des arbres

Couper les racines et refaire le revêtement



10 Avenue Charles de Gaulle

Voie douce à créer (pas de macadam) le long du city park
et du « vélocross » pour atteindre l'avenue Marcel Réquiston



11 Avenue Marcel Réquiston

Voie cyclable à créer des deux côtés du canal

afin d'assurer la continuité du cheminement avec

la piste cyclable du chemin de Lambesc, vers Pont Royal

(nettoyage et évacuation de l'eau à prévoir)